

SCOLARISER SES ENFANTS

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

⊗ ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sont de la compétence des Provinces. Elles sont traitées par les directeurs d'école. Le principe est l'inscription dans l'école du quartier de résidence, que les parents doivent contacter.

Pour se renseigner sur la carte scolaire et les modalités d'inscription dans l'école du secteur de domiciliation, contacter d'abord la direction de l'enseignement de la province de résidence.

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille,
- justificatif de résidence,
- copie de la couverture sociale en cours,
- certificat médical de l'enfant,
- certificat de radiation de l'école quittée,
- dossier complet de l'élève fourni par le directeur de l'école quittée, avec décision du conseil de cycle.

L'ENSEIGNEMENT : UNE COMPÉTENCE LOCALE GARANTIE PAR L'ÉTAT

La Nouvelle-Calédonie organise au fil des années son autonomie sur la base de l'accord de Nouméa, texte fondateur de 1998 qui prévoit le transfert progressif des compétences. Concernant l'enseignement, maternelle et élémentaire sont de compétence locale depuis l'an 2000. Le transfert du secondaire est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012.

Important : la délivrance des titres et diplômes nationaux reste de la compétence de l'État.

CALENDRIER SCOLAIRE

En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire débute en février et s'achève en décembre.

À partir de 2018, le calendrier scolaire s'établit ainsi :

Rentrée des classes : mi-février

Vacances :

1^{ère} période : 1 semaine en avril

2^e période : 15 jours en juin

3^e période : 15 jours en août

4^e période : 15 jours en octobre

Vacances d'été : mi-décembre



CONTACTS

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie :
www.denc.gouv.nc

• Province Sud

Direction de l'éducation
de la Province Sud (DES):
des.direction.secretariat@province-sud.nc
La carte et l'annuaire des écoles
de la Province Sud sont accessibles
sur le site :
www.province-sud.nc

• Province Nord

Direction de l'enseignement,
de la formation, de l'insertion
et de la jeunesse (DEFIJ):
defi@province-nord.nc
Site de la Province Nord :
www.province-nord.nc

• Province des Iles Loyauté

Direction de l'Éducation,
de la Formation, de l'Insertion
Professionnelle et de l'Emploi (DEFIPE)
www.province-iles.nc

⊗ COLLÈGES ET LYCÉES

Pour les inscriptions dans
l'enseignement secondaire,
il convient de s'adresser
au vice-rectorat.

PIÈCES À FOURNIR

- Demande d'inscription,
- bulletins de l'année en cours,
- décision d'orientation de
l'établissement d'origine ou avis
du chef d'établissement sur le
niveau d'inscription préconisé,
- exeat (certificat de radiation) délivré
par l'établissement d'origine,
- justification du domicile en
Nouvelle-Calédonie ou déclaration
sur l'honneur,
- photocopie du livret de famille,
- un certificat attestant que l'élève
est à jour de ses vaccinations,
- une copie du dossier scolaire peut
être demandée. L'original du dossier
scolaire se transmet d'établissement
à établissement.

CONTACTS UTILES

Site du vice-rectorat :
www.ac-noumea.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie

Vous trouverez les informations et
formulaire d'inscription en ligne sur :
www.univ-nc.nc

Enseignement privé sous contrat

Enseignement catholique
www.ddec.nc

Enseignement protestant
www.alliance-scolaire.org

PROGRAMMES ADAPTÉS

Langues et culture kanak dans les écoles
maternelles (enseignement facultatif),
histoire et géographie locales dans le primaire
et le secondaire : l'enseignement est adapté
pour tenir compte des réalités régionales.
Ces apports sont intégrés dans la structure
des programmes métropolitains partiellement
allégés, dans le respect de la qualité des
méthodes et des connaissances transmises
à l'échelle nationale.



Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75 001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr